

Evolutions liées à la rénovation Baccalauréat Professionnel «CPH»



Inspection de l'enseignement agricole
Sessions d'accompagnement 2019

Enjeu :

Adaptation des emplois dans un secteur en demande structurelle de salariés hautement qualifiés capables :

- d'assurer un **encadrement de premier niveau**;
- d'assurer le pilotage opérationnel **de processus de production dans des champs de productions diversifiés** avec une **responsabilité déléguée**.

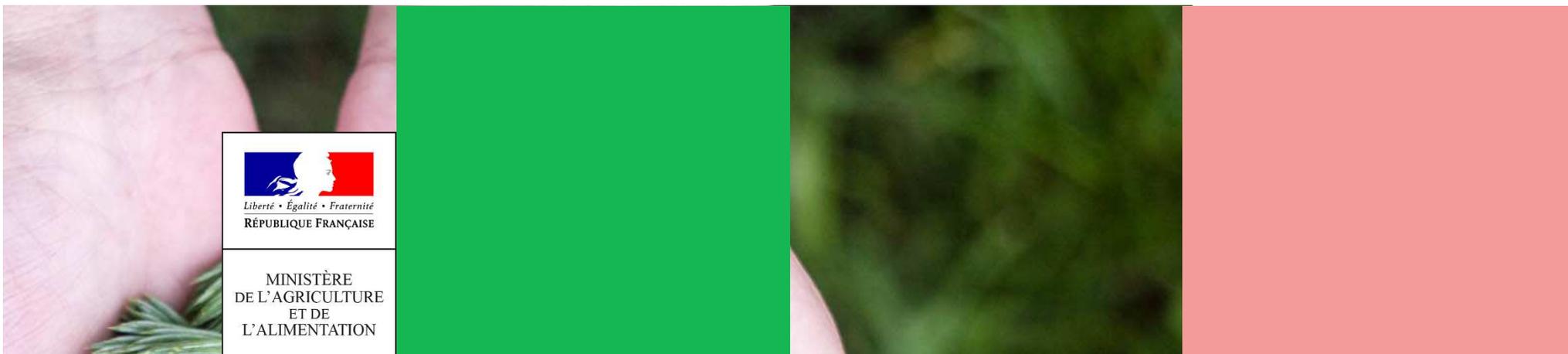
Points marquants des évolutions :

Ouvrier(ière) hautement qualifié(e) exerçant son activité en position de **chef de petites équipes d'une unité de production** dans une structure horticole (entreprise, station de recherche, collectivité territoriale, structure d'insertion...) :

- sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique;
- en concertation avec d'autres responsables en fonction de la taille de l'entreprise;
- en veillant à la bonne exécution des travaux d'ateliers de production dont il a la maîtrise tout en s'assurant des performances économiques;
- en étant garant de la préservation de l'environnement, de la sécurité sanitaire et alimentaire et du bien-être au travail dans une structure donnée.

Aptitudes souhaitées :

- aptitude à développer des relations interpersonnelles positives;
- disposer de qualités d'observation, d'écoute, de persévérance, d'adaptabilité, de remise en question;
- aptitude à prendre des responsabilités en autonomie et à rendre compte;
- aptitude à utiliser des technologies nouvelles : équipements et matériels connectés;
- intérêt pour les problématiques liées au vivant, à l'environnement et au social.



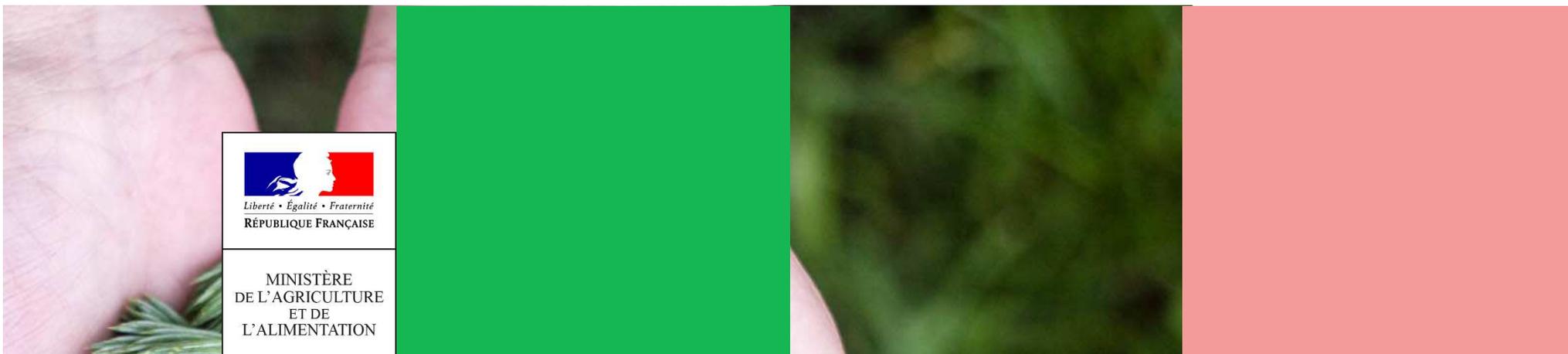
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE & DÉVELOPPEMENT DURABLE Bac Professionnel « CPH »



- **Enjeux**
 - ✓ Nouveau cap pour plus d'agro-écologie dans les entreprises horticoles.
 - ✓ Prise en compte des enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux en lien avec des attentes sociétales.
- **Contexte**
 - ✓ Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, n° 2014-1170 du 13 octobre 2014.
 - ✓ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
 - ✓ Plan Ecophyto II
- **Points marquants**
 - ✓ TAE inscription dans une démarche « santé bien commun »
 - ✓ Atténuation des effets des pratiques horticoles sur le climat et la biodiversité : résilience des systèmes de culture
 - ✓ Prise en compte de 3 piliers du DD de façon complémentaire (social, environnemental, économique)
- **Conséquences**
 - **Sur l'évaluation**
 - Évolution des contextes et des contenus des évaluations.
 - **Sur la formation des apprenant(e)s**
 - Modules professionnels interdisciplinaires.
 - Situations d'apprentissage contextualisées.
 - Pilotage de processus de production par les ressources et l'économie.
 - **Pour les enseignant(e)s**
 - Pilotage pédagogique : travail collectif autour d'une équipe constituée pour construire les progressions.
 - Co-construction avec des partenaires professionnels pour des enseignements contextualisés (ressources naturelles communes).



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



(Re)Connaissance des végétaux Bac Professionnel « CPH »



Evolution de la place de la reconnaissance des végétaux

- **Enjeu :**

- Bac Professionnel Rénové

- La reconnaissance des végétaux n'est pas identifiée comme une activité dans la FDA,
- Elle se mobile en situation dans différentes activités,
- La connaissance des végétaux concoure au champ de compétence« conduite de processus de productions horticoles » mais n'est ni une Situation Professionnelle Significative (SPS), ni une capacité.

- Approche capacitaire

- **La connaissance des végétaux est un savoir transversal à toute activité professionnelle**

- **Points marquants :**

- Démarche évolutive en lien avec E.P.A

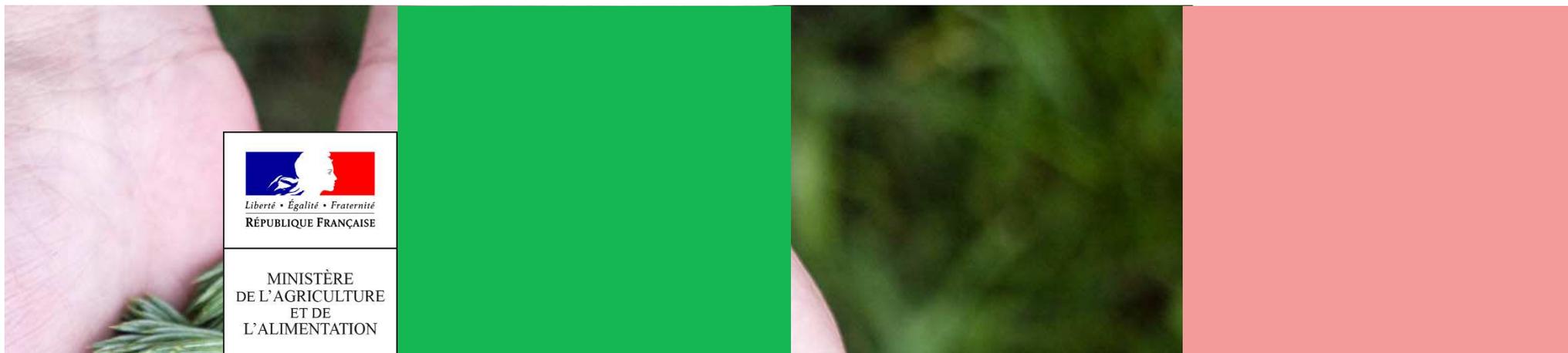
- Identification → Reconnaissance → Connaissance des végétaux

- **Place dans l' évaluation :**

- Pas de modification en BEPA TH

- Bac Pro CPH

- La connaissance des végétaux est mobilisée en situation professionnelle par le candidat au cours des CCF 2, 3, 4 de l'E7 et peut l'être aussi en MAP, ce qui correspondant aux capacités 8, 9, 10 et 11.



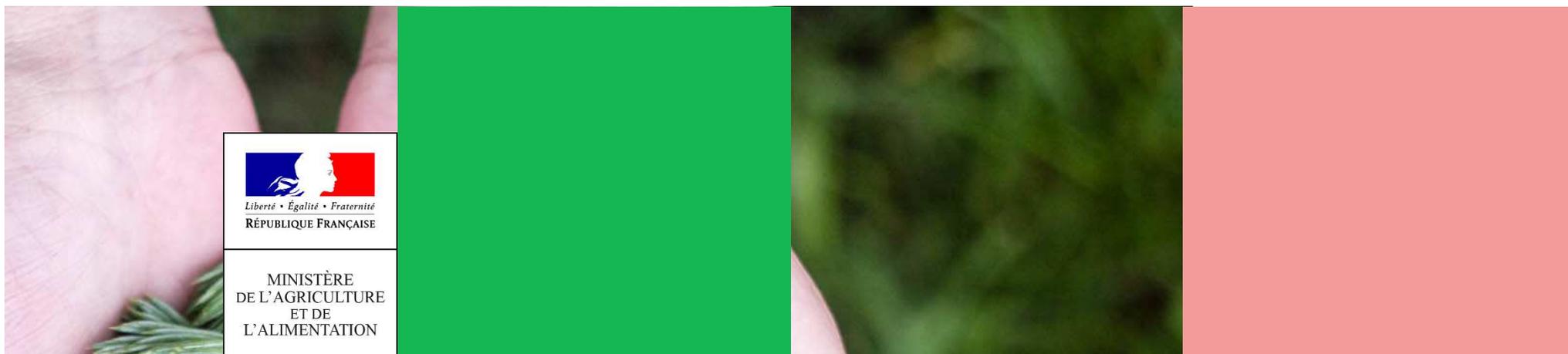
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Place et orientation de l'enseignement de SESG Bac Professionnel « CPH »



- **Enjeu :**
 - Pérennisation des emplois dans un secteur en demande structurelle de salariés hautement qualifiés capables de **conduire un processus de production** dans le cadre d'une **responsabilité déléguée**
- **Points marquants de l'activité du futur diplômé :**
 - Organisation et pilotage opérationnel d'un processus de production horticole, incluant animation de petite équipe d'ouvriers horticoles
 - ✓ en réponse à une commande/demande
 - ✓ en maîtrisant les coûts de production
 - ✓ compte tenu d'un environnement particulier
- **Place des SESG dans l'évaluation :**
 - Les SESG participent à la validation de 3 capacités professionnelles avec les STH :
 - C6 : organiser le chantier horticole*
 - C7 : animer une équipe de travail*
 - C9 : intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal*
- **Orientation de l'enseignement des SESG :**
 - L'acquisition de méthodes et outils de pilotage opérationnel est recherché, la valorisation des situations professionnelles vécues doit être privilégiée.



Place et orientation de l'enseignement des STE Bac Professionnel « CPH »



- **Enjeu :**
 - S'inscrire dans la durabilité pour assurer la pérennisation de la main d'œuvre et maintenir les performances économiques de l'entreprise horticole.

- **Points marquants de l'activité du futur diplômé :**
 - Importance des STE dans le « produire autrement »
 - ✓ en réponse à une demande de matériel innovant,
 - ✓ pour maîtriser les coûts de production,
 - ✓ En privilégiant le bien être au travail.

- **Place des STE dans l'évaluation :**
 - Les STE sont validées au travers de la capacité professionnelle
C10 : effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels équipements et des installations

- **Orientation de l'enseignement des STE :**
 - Valorisation des situations professionnelles vécues.
 - Approche pluridisciplinaire avec les STE et SESGC





PLURI-INTERDISCIPLINARITÉ AU CŒUR DE LA FORMATION Bac Professionnel « CPH »



- **Enjeux**
 - ✓ Intelligence de l'action pour accéder à la compréhension de la complexité.
- **Contexte**
 - ✓ Enseigner à produire autrement.
 - ✓ Enseigner le pilotage opérationnel et l'animation d'équipe.
 - ✓ Enseigner la relation entre les ressources naturelles communes et le processus de production
- **Points marquants**
 - ✓ Volume pluridisciplinarité fléché enseignement professionnel (112 h)
 - ✓ Modules MP 1 & MP 2 entièrement construits autour d'activités pluri-interdisciplinaires
 - ✓ Mobilisation de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité pour mettre en œuvre le PEE
- **Conséquences**
 - **Sur l'évaluation**

Acquisition de démarches intégratives au travers de la « pluri », remobilisables lors des évaluations
 - **Sur la formation des apprenant(e)s**
 - Modules professionnels interdisciplinaires.
 - Contextualisation de situations d'apprentissage.
 - **Pour les enseignant(e)s**
 - Ingénierie collective avec les différents acteurs de la formation (enseignants/DEA/maitre d'apprentissage/ directeur-adjoint/responsable formation) pour conduire une réflexion sur la structuration de la « pluri » propre à chaque établissement.
 - Nécessité d'un pilotage pédagogique.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



PROJET ÉCOLE / ENTREPRISE (PEE Bac Professionnel « CPH »



- **Enjeux**

- ✓ Développer de la transversalité pédagogique entre l'enseignement professionnel et l'entreprise.
- ✓ Mettre les apprenants en situation de conduire un processus de production de façon autonome en vraie grandeur nature.

- **Points marquants**

- ✓ Situation d'apprentissage sur les exploitations des établissements et/ou des maîtres d'apprentissage, de stage ou d'autres partenaires,
- ✓ « Commande » proposée à l'équipe pédagogique par le DEA, le chef d'exploitation ou maître de stage et d'apprentissage...
- ✓ Projet mené dans le cadre des horaires pratiques encadrée soit 56H enseignants en référence au document d'accompagnement « chantier-école »,
- ✓ Co-encadrement équipe pédagogique (enseignants – DEA) et partenaires professionnels.

- **Conséquences**

- **Sur la formation des apprenant(e)s**

- Organisation pédagogique adaptable au contexte de l'exploitation dans son territoire, à la saisonnalité.
- Pas de temps long.

- **Sur l'évaluation**

- Situation professionnelle structurante pour les apprentissages relatifs au champ de compétence « conduire un processus de production » et pour la préparation de l'évaluation certificative 3.

- **Pour les enseignant(e)s**

- Co-construction avec les DEA et/ou des partenaires professionnels.
- Concertation et adaptabilité pour une mise en œuvre opérationnelle.



Merci de votre attention !

